

Traitement des bois en œuvre et autres matériaux

contre les termites, insectes à larve xylophage et champignons lignivores



5 engagements *des entreprises certifiées CTB-A+*

- 1 La déontologie commerciale
- 2 La compétence du personnel
- 3 Le respect des prescriptions techniques
- 4 La sécurité sur chantier
- 5 L'engagement du service après-vente

Le suivi des entreprises par le CTBA, une garantie de qualité et d'efficacité



CENTRE TECHNIQUE
DU BOIS
ET DE L'AMEUBLEMENT

www.ctba.fr
www.marque.aplus@ctba.fr
www.termite.com.fr

Organisme certificateur d'utilité publique



ACCREDITATION
N°5-0011

